

M. Lionel Eperon
Directeur général de l'enseignement
postobligatoire
Rue St-Martin 24
CH-1014 Lausanne

Lausanne, le 16 janvier 2020

Ecole de culture générale : modalités et délais de consultation

Monsieur le Directeur général,

Après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la consultation mise en place par vos services au sujet de la réforme de l'Ecole de culture générale qui devrait entrer en vigueur dans notre canton au 1er août 2021, le SSP-Enseignement se doit de réagir.

Sans aborder, ici, le fond de cette réforme - qui aura des répercussions essentielles sur les contenus et l'orientation de cette filière - nous souhaitons vous faire part de notre profond désaccord au sujet des modalités de cette consultation.

Lors de notre réponse à la consultation en août 2017 (!!!) (réponse en copie au cas où vos services l'auraient égarée...) sur le plan d'études cadre et le règlement de reconnaissance, le SSP-Enseignement rappelait aux autorités compétentes *« qu'il est essentiel que, sur des questions d'une telle importance, les syndicats (et les conférences des maîtres ou files de discipline selon les objets) puissent être consultés systématiquement et dans des délais permettant, d'une part, une analyse rigoureuse des documents et, d'autre part, l'élaboration d'une réponse collective et constructive. Nous insistons donc tout particulièrement pour que la déclinaison cantonale de cette révision et du plan d'études puisse se faire dans des conditions optimales. Leur contenu et leur mise en œuvre seront en effet déterminants à la fois pour la qualité de notre école, mais aussi pour les conditions de travail des enseignant-e-s »*.

Or, nous constatons que vos services ont certes décidé d'une consultation des syndicats, des files, des Conférences des maître-sse-s et des Conférences cantonales de branches, ce que nous saluons, mais que rien, dans la manière dont les choses ont été mises en place, ne permet que

cette dernière ne soit autre qu'une consultation alibi, tant les délais sont courts et l'ensemble du processus paraît verrouillé par vos soins.

En effet, le délai d'un mois (qui commence à une période de fin de semestre avec la surcharge qui l'accompagne...) est parfaitement insuffisant pour réaliser, au sein des files et des Conférences des maître-sse-s, l'analyse, la réflexion, l'échange, le débat et la mise en commun nécessaires. Nous devons disposer de plus de temps pour un objet aussi important et qui engage l'avenir de cette filière, des élèves, des professionnel-le-s qui les forment chaque jour, pour de nombreuses années à l'avenir. Il est incompréhensible que la Direction générale ait tant tardé avant de communiquer sur les enjeux de la révision de l'ECG, alors même qu'elle savait depuis presque trois ans (!) qu'elle devrait s'y atteler. Tout comme il est parfaitement incompréhensible que les Conférences des maître-sse-s n'aient pas reçu de retour sur la réception par la CDIP de leurs critiques à l'égard du projet ECG; enfin, nous nous interrogeons sur les raisons qui font que le projet, alors même qu'il était finalisé et connu des Président-e-s de Conférences cantonales des files début décembre 2019, soit placé sous embargo jusqu'à ce début de semaine.

En conséquence, le SSP-Enseignement **demande fermement à ce que le délai de consultation soit repoussé au mois d'avril 2020.**

Par ailleurs, **nous exigeons que les modalités de consultation soient modifiées de manière à ce qu'il incombe d'abord aux files et files cantonales de faire le travail d'analyse et de réflexion en amont** avant que les Conférences des maître-sse-s ne se prononcent sur le sujet ; ceci afin qu'une mise en commun soit réellement possible et que chacune et chacun puissent s'approprier sereinement les enjeux du projet. Nous refusons que les Conférences des maître-sse-s - censées par ailleurs répondre à trois questions au contenu pour le moins vides de sens et révélatrices d'une « vision » tristement managériale de la formation- ne se prononcent sur une grille avant que les questions de fond concernant la dotation horaire et la répartition de chaque discipline ne soient débattues.

Nous regrettons que la DGEP, par ses manières de procéder qui, hélas, se révèlent être plutôt la règle que l'exception, semble prendre à la légère des modifications déterminantes pour un *cursus* de formation et qu'elle ne laisse pas les professionnel-le-s que nous sommes jouer pleinement leur rôle dans cette révision.


Les premières Conférences des maître·sse·s ayant lieu ces tout prochains jours, nous vous demandons, Monsieur le Directeur général, de prendre en considération très rapidement nos demandes et d'agir en conséquence.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier et, dans l'attente d'une très prochaine réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Enseignement,

Cora Antonioli, présidente

Raphaël Ramuz, secrétaire



Annexe:

Réponse du SSP à la consultation sur le renouvellement des bases légales ECG

Copie à:

Mme S. Peters, directrice générale adjointe (DGEP)

M. F. Détraz, président de la CDGV

M. N. Schurter, adjoint pédagogique (DGEP)